

Armoiries autrefois présentes sur et dans les édifices religieux de Trégunc

Pascal DANIELOU

Table des matières

1.	L'ancienne église de Trégunc.....	2
❖	Le manoir de Castelgelou (Castel en Trégunc).....	2
❖	La seigneurie de Kerannevel (Melgven).....	3
❖	La seigneurie de Chef-du-Bois (Lanriec)	6
❖	La seigneurie de Kerminaouët (Trégunc)	7
➤	Les écussons gravés dans la pierre	7
➤	Les vitraux armoriés	10
➤	Les prééminences relatives à la seigneurie de Kervren d'après l'aveu de Kerminaouët de 1681. 15	
➤	Les prééminences relatives à la seigneurie de Kervren dans l'ancienne église mais n'apparaissant que dans l'aveu de Kerminaouët de 1673.	19
❖	Le bénitier en bronze.....	21
2.	La chapelle Saint-Philibert	23
3.	La chapelle de Kerven.....	24

Aujourd'hui, il n'existe que très peu d'armoiries anciennes visibles sur le territoire trégunois, cependant grâce aux aveux seigneuriaux*, nous pouvons recenser une partie des armoiries posées autrefois dans les édifices religieux. Ces écussons appartenaient à des seigneuries ayant des biens dans la paroisse, elles participaient à la fondation des lieux de culte et avaient le droit d'y apposer leurs armes.

* L'aveu est un document sur lequel étaient inscrits tous les biens, droits et devoirs d'une seigneurie, il servait au suzerain à estimer l'importance du domaine pour différentes raisons. Les seigneuries ayant le droit de poser leurs armes dans les édifices religieux produisaient un aveu dit de prééminences, inclus dans l'aveu lui-même, dans lequel

se trouvaient les emplacements de ses armes et celles de ses alliances.

Les vitraux armoriés peuvent être remplacés, généralement après l'avènement d'un nouveau seigneur ou le rachat d'une seigneurie, nous le constatons avec la seigneurie de Kerminaouët où nous avons la chance de posséder trois aveux dont deux rendus à 8 ans d'intervalle et présentant quelques différences, certains écussons ayant remplacé d'autres.

Les écussons gravés, sont quant à eux, plus compliqués à changer (d'autant que la plupart d'entre eux se trouvent sur des pierres tombales) et donc à priori plus anciens mais certains disparaissent des descriptions au fil des aveux.

La disposition des armoiries dans les édifices religieux était réglementée et codifiée, les contrevenants pouvaient être poursuivis en cas de non-respect des règles établies, ces écussons peuvent, à défaut d'éléments écrits ou de dates gravées, nous donner ou confirmer la date approximative des bâtisses ainsi que l'identité des personnes à l'origine de leurs fondations, à Trégunc c'est le cas pour les chapelles de Saint-Philibert et de Kerven où sont encore visibles des écussons gravés dans le granite.

Voici des extraits de transcription d'aveux de prééminences concernant Trégunc, tirés principalement d'aveux présents dans la réformation des domaines [(1678-1684) en ligne, série P de la chambre des comptes de Paris - Terriers des domaines de Bretagne]. Les passages des originaux transcrits (en italique) sont entrecoupés de commentaires et de représentations d'écussons dont certains restent à identifier, les timbres et supports ne sont pas représentés.

Nous allons passer en revue les trois édifices religieux de Trégunc concernés par la présence d'écussons, qu'ils aient disparu ou qu'ils soient encore visibles pour certains.

1. L'ancienne église de Trégunc

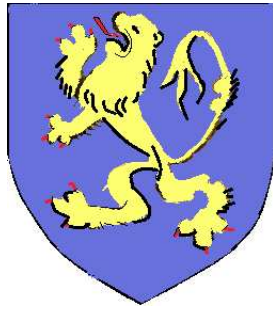
La date de construction de cet édifice n'est pas précisément daté mais certains indices permettent de la situer entre le milieu du XV^e et le début du XVI^e siècle.

❖ Le manoir de Castelgelou (Castel en Trégunc)

Prééminences du manoir de Castelgelou d'après l'aveu rendu en 1679 pour la réformation des domaines par Christophe Fouquet, seigneur de Coatcanton (Melgven) concernant les cheffrentes dues sur Castelgelou (P1561 p339)

*Avec droit d'avoir en l'église paroissiale dudit Trégunc à cause dudit manoir de Castelguellou, chaise et accoudoir et à présent en la grande vitre, deux écussons **d'azur à un lion d'or armé et becquetté de gueules*** qui sont les armes dudit manoir dudit Castelguellou*

*Lire "d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules", le terme becqué (ou becqueté) n'est employé que pour les oiseaux et le griffon.



D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules

Les armes de ce manoir apparaissent autrefois, à deux reprises dans la maîtresse vitre de l'ancienne église de Trégunc. En 1536 Castegelou appartient à la dame du Juch, les armes de la famille et seigneurie du Juch étaient "d'azur à un lion d'argent armé et lampassé de gueules".

❖ **La seigneurie de Kerannevel (Melgven)**

Prééminences de la seigneurie de Kerannevel en Melgven dans l'église paroissiale de Trégunc, d'après l'aveu rendu en 1679 par Jean des Hayeux et Marguerite Gouin, seigneur et dame de Restinois (Meslan), Kerannevel, etc... (P1560 p95)

*Déclarant lesdits seigneur et dame de Restinois, leur appartenir en l'église paroissiale dudit Trégunc, la vitre étant dans la chapelle de Notre-Dame sise en haut de ladite église du côté de l'évangile dans laquelle vitre il y a trois soufflets, dans le premier desquels sont les armes de **Bretagne** dans le second **d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois tourteaux aussi de gueules, deux en chef, un en pointe** et le troisième **mi-parti au premier d'argent à un demi chevron et un tourteau et demi de gueules, au second, d'azur à un cœur et demi d'argent** lesquels sont les armes des Gouin.*

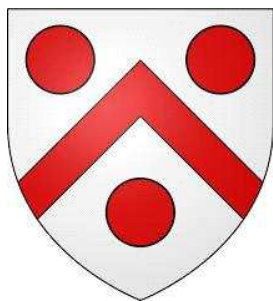
Comme précisé dans le texte, il s'agit des armoiries de la famille Gouin. Néanmoins les armoriaux mettent, à raison, des roses à la place des tourteaux (meubles héraldiques de forme circulaire). Les erreurs de description ne sont pas rares et sont directement liées à l'état du vitrail (vétusté, couleurs passées ou disparues) ainsi qu'à son emplacement en hauteur couplé à sa dimension réduite.

Un aveu rendu en 1653 par Charles Gouin, père de la dite dame de Restinois, nous donne les armes de ce dernier et des roses remplacent effectivement les tourteaux, on peut donc considérer que les descriptions présentes dans l'aveu des seigneur et dame de Restinois ci-dessus sont erronées. Les descriptions et les représentations des deux écus concernés ci-dessous sont donc modifiées.

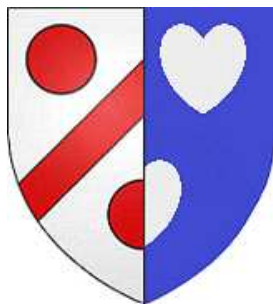
Armoiries autrefois présentes sur et dans les édifices religieux de Trégunc



Bretagne



**D'argent à un chevron de gueules
accompagné de trois roses de gueules,
deux en chef, un en pointe**



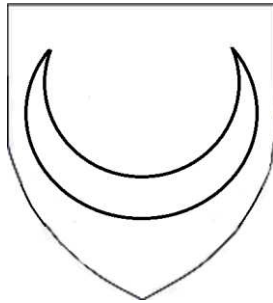
**Mi-parti au premier d'argent à un demi chevron
et une rose et demi de gueules, au second, d'azur
à un cœur et demi d'argent**

L'alliance est n'est pas identifiée pour l'instant .

*Dans le corbeau supportant l'image de Notre-Dame en ladite chapelle, il y a un écusson chargé d'un **croissant** qui sont les armes de la terre et seigneurie de Keranevel. Et dans l'arcade étant à présent sous le jubé de ladite église paroissiale, il y a une tombe en voûte, élevée de terre de deux pieds et demi ayant de longueur sept pieds et de largeur deux. Dans le frontispice de laquelle tombe au dessous de la pierre*

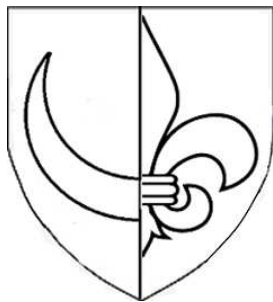
*suzeraine, il y a un écusson relevé en bosse chargé d'un **croissant** et supporté par deux léopard . Au haut de ladite voûte et dans le milieu d'icelle, un autre écusson chargé aussi d'un **croissant** au proche de ladite voûte.*

*Il y a un autre écusson **mi-parti, au premier d'un demi croissant et au second d'une demie fleur de lys** joignant l'un des bouts de ladite tombe élevée, il y a un banc à accoudoir sur lequel il y a un écusson situé en bosse **mi-parti au premier d'un lion et au second d'un demi croissant** avec une tombe basse à fleur de terre joignant ladite tombe élevée.*



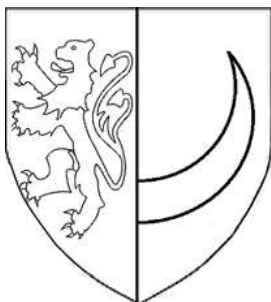
Cet écu gravé représente les armes de la famille Goarlot (d'argent au croissant de gueules) issue dudit lieu en Kernével et fondatrice de la maison de Kerannevel. Les écussons qui suivent sont des alliances anciennes de cette seigneurie qui existe depuis au moins le tout début du XV^e siècle, en 1426 Guillaume Goarlot, seigneur de Kerannevel possède aussi le manoir de la Motte en Trégunc.

Nous verrons que la seigneurie de Kervren en Trégunc, pareillement créée par cette famille, possédait les mêmes armes.



Mi-parti, au premier d'un demi croissant et au second d'une demie fleur de lys

Les armes de la seigneurie de Kerannevel sont aussi visibles dans l'église de Melgven



**Mi-parti au premier d'un lion
et au second d'un demi croissant**

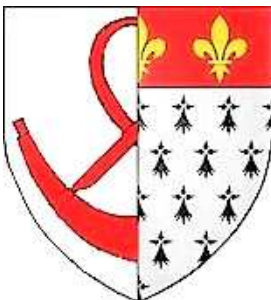
❖ La seigneurie de Chef-du-Bois (Lanriec)

Prééminences de la seigneurie du Chef du Bois dans l'église paroissiale de Trégunc d'après l'aveu rendu en 1680 pour la réformation des domaines par Jean-Baptiste du Trévou et Catherine de la Forest seigneur et dame de Kersauzon, du Chef-du-Bois etc... (P1560 p441)

*Comme aussi lesdits seigneur et dame avouants sont en possession d'avoir armes en relief au milieu du maître autel d'icelle avec une tombe à fleur de terre armoriée desdites armes joignant ledit maître autel à un escabeau en forme d'accoudoir au pied de ladite tombe, et deux autres tombes avec lesdites armes sur lesquels l'escabeau et banc principal dudit seigneur et dame avouants est posé dans le chœur de ladite église qui est à deux accoudoirs à la vitre du pignon occidental d'icelle église, elle a au plus haut jour et soufflet, un écusson **mi-parti des armes de ladite maison du Chef du Bois¹ en alliance avec celles de Kerjolis²** sans que dans ladite vitre aucun autre gentilhomme y ai armes ni intersignes de nobles gens*

1. "d'argent au grêlier de gueules enguiché de même"

2. "d'hermines au chef de gueules chargé de trois fleurs de lys d'or". (qui est du Quelennec)



**Mi-parti des armes de ladite maison du Chef du
Bois en alliance avec celles de Kerjolis**

Le Chef-du-Bois est une sergentise féodée ducal, elle appartient au XV^e à la famille le Thominec, au XVI^e cette dernière se fond dans du Quelennec seigneurs de Kerjolis en Plouha. Cette seigneurie possédait

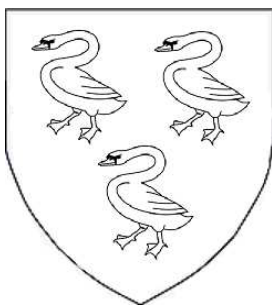
beaucoup de biens à Trégunc dont le manoir de Lannénoret.

❖ La seigneurie de Kerminaouët (Trégunc)

Le premier aveu de Kerminaouët en notre possession est daté de 1673, il est rendu par Jacquette le Livec dame douairière de Kerminaouët. Un autre aveu daté de 1681 est produit pour la réformation des domaines par son fils Ollivier de Kermellec (P1560 p273). Un dernier aveu inspiré du précédent est rendu par François-Joseph de Derval en 1753. Voici la description des armoiries faite pour l'aveu de 1681.

➤ Les écussons gravés dans la pierre

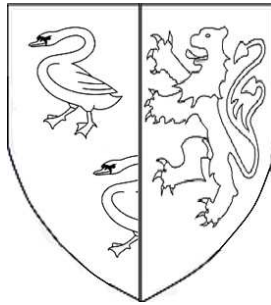
*Outre ce que dessus ledit sieur de Quermellec déclare dépendre de ladite terre de Quermenauet et de celle de Quermadouez situées en ladite paroisse de Trégunc les tombes, enfeux, armes, escabeaux, accoudoirs, armoiries et autres marques et intersignes de noblesse dans l'église paroissiale dudit Trégunc et chapelles y étant, consistant en une tombe élevée, construite de pierre de taille étant située au-dessous de la première arcade du chœur de ladite église, du côté de l'évangile sur la pierre suzeraine de laquelle il y a deux écussons en relief, l'un chargé de **trois cignarts**, timbré et supporté de deux léopards et l'autre **parti d'un cignart et demi et d'un lion rampant**. Et au côté de ladite tombe vers le chœur de ladite église, autre écusson portant **parti au premier d'un cignart et demi, au second coupé d'un fretté et d'une mâcle et demie**, supporté par deux anges*



Trois cygneaux

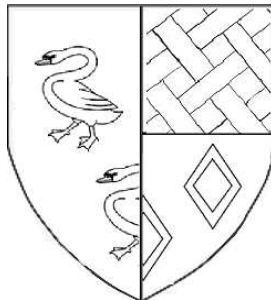
Les trois cygneaux, écrits cignauds ou cignarts selon les aveux, sont les armes de la seigneurie de Kerminaouët, ces armoiries sont gravées en différents endroits dans l'église, seules ou accompagnées d'alliances.

Armoiries autrefois présentes sur et dans les édifices religieux de Trégunc



Parti d'un cygneau et demi et d'un lion rampant

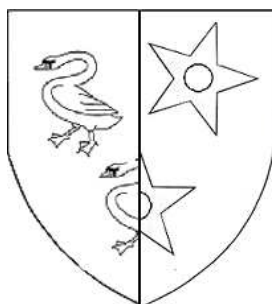
Lion dit "rampant", c'est la position normale du lion en héraldique, alliance inconnue pour l'instant.



Parti au premier d'un cygneau et demi, au second coupé d'un fretté et d'une mâcle et demie

Les trois cygneaux sont ici accompagnés d'un fretté et de mâcles qui sont des éléments des armoiries de la famille de Guer qui possédait des terres à Trégunc avant l'acquisition de Kergunus, essentiellement grâce aux conséquences de l'union de Françoise de Kerguégant et Charles de Guer au début du XVI^e siècle. La terre de Kermeur en Nizon, unie plus tard à celle de Kerminaouët, appartenait au XV^e siècle à la famille de Guer, faut-il y voir un rapport ?

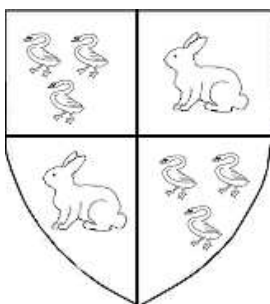
*Et de l'autre côté de ladite tombe devers la chapelle de Notre-Dame, il y a un écusson en relief portant **parti d'un cignart et demi et d'une molette et demie d'éperon** supporté par deux lions. Au bout suzerain de ladite tombe, autre écusson en relief chargé desdits **trois cignarts** et supporté par deux anges. Comme aussi au premier arc-boutant soutenant le pilier oriental dudit choeur joignant ladite tombe élevée, y avoir deux écussons en relief chargés des trois cignarts qui sont les anciennes armes de la terre de Querminaouët, au milieu du soutien de la voûte et arcade.*



**Un écusson en relief mi-parti chargé d'un cygneau
et demi et d'une molette et demie d'éperon**

Au XVI siècle, La famille de Kermoguer de Moëlan (d'argent à trois molettes de gueules) possédait des biens dans le secteur mais rien ne prouve qu'il puisse s'agir de leurs armes.

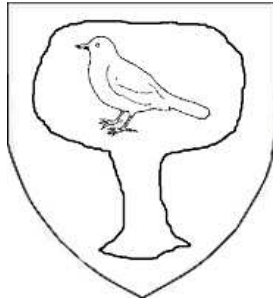
*Autre écusson écartelé au premier et quatrième desdits **trois cignards**, au second et troisième d'un **lapin**, lequel écusson fait la clé de l'arcade au dedans dudit chœur, et au second pilier de ladite arcade il y a un autre écusson en relief chargé desdits **trois cignards** joignant lequel pilier il ya un banc et accoudoir avec une tombe basse à fleur de terre au-dessous dudit accoudoir chargé d'un écusson en relief portant **un merle perché dans un arbre** qui sont les anciennes armes de Quermadouez. Autre écusson dans ledit second pilier soutenant les deux arcades chargées des mêmes armes en relief et un banc et accoudoir aussi sous la seconde arcade joignant ledit pilier avec une tombe en dessous chargée de pareilles armes de Quermadouez supportées par deux lions. Autre tombe basse au bout de la précédente sous ladite voûte chargée des mêmes armes. Dans le troisième pilier, autre écusson en relief chargé des mêmes armes de Quermadouez et en la clef de la seconde arcade au dedans dudit chœur. Autre écusson portant les mêmes armes, dans la chapelle de Notre-Dame du côté de l'évangile. Autre écusson en relief dans la pierre supportant l'image de Notre-Dame parti **au premier coupé d'un fretté et de cinq mâcles**, au second d'un **cignart et demi** avec une tombe élevée de terre joignante la grande tombe chargée de mâcles*



**Écartelé au premier et quatrième, les trois
cygneaux, au second et troisième d'un lapin**

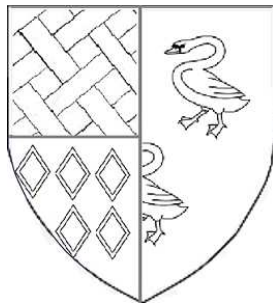
Ici l'alliance aux cigneaux reste également à être identifiée, on retrouve cet écusson dans les vitres

Armoiries autrefois présentes sur et dans les édifices religieux de Trégunc



**Un écusson en relief portant un merle perché
dans un arbre qui sont les anciennes armes de
Quermadouez**

Kermadoué en Trégunc a appartenu aux Kerhermen de Névez puis aux Penlan avant de passer aux seigneurs de Kerminaouët, ces armes apparaissent aussi dans les vitres

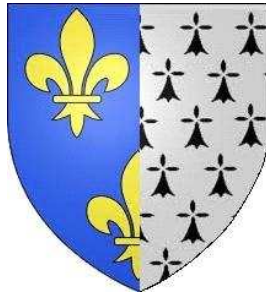


**Parti au premier coupé d'un fretté et de cinq
mâcles, au second d'un cygneau et demi**

Six mâcles visibles d'après l'aveu de 1753. Ici nous retrouvons les éléments des armes des de Guer et de Kerminaouët.

➤ Les vitraux armoriés

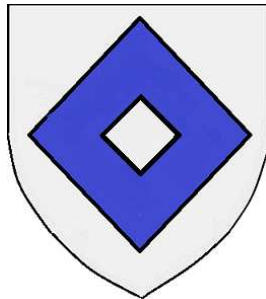
*Dans la maîtresse vitre, sous les armes de **France** et de **Bretagne** y avoir trois écussons, le premier du côté de l'évangile portant **d'argent à une mâcle d'azur**, le second du côté de l'épître, **d'azur à trois cignards d'argent becquetés et membrés de gueules** et le troisième aussi du côté de l'évangile portant écartelé au premier et quatrième auxdits trois cignards, au second et troisième d'argent à un lapin d'or sur une motte de sinople*



France-Bretagne

Ces armes se plaçaient au-dessus de toutes les autres, elles pouvaient aussi figurer sur deux écus distincts. Dessous cet écusson sont présentes les armoiries et les alliances de la seigneurie de Kerminaouët, ses armes y sont placées en compagnie de celles de Tréanna.

Les écussons qui suivent sont tous en rapport avec la seigneurie de Kermeur en Nizon (aujourd'hui Gerveur) unie au cours du XVI^e siècle à celle de Kerminaouët.



D'argent à la mâcle d'azur

De Tréanna, grande famille cornouaillaise originaire d'Elliant, à l'origine de nombreuses possessions de seigneuries et fondations d'édifices religieux c'est pourquoi il n'est pas rare de rencontrer ces armoiries dans notre région. Guyomar de Tréanna est seigneur de Kermeur et Kerminaouët dans le deuxième tiers du XVI^e siècle, l'aveu de 1753 précise que ce sont *les anciennes armes de ladite terre de Gerveur* toutefois il ne s'agit probablement pas des armoiries originelles de cette seigneurie.

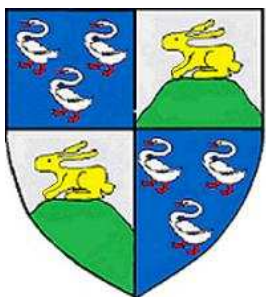
Le manoir de Kermeur est incendié à la fin du XVI^e siècle durant les guerres de la Ligue, il est alors la demeure principale d'Yves de Kermellec et de Marguerite de Tréanna, le manoir ne sera pas reconstruit mais ceci n'empêche nullement le fonctionnement de cette seigneurie qui avait le droit d'apposer ses armes dans l'église de Nizon ainsi que dans la maîtresse-vitre de la chapelle Saint-André située entre Kerminaouët et Kermeur sur les terres de Nizon, on retrouvait aussi la mâcle des Tréanna gravée dans le pignon occidental de cette chapelle du XVII^e siècle, ceci démontre l'implication des seigneurs de Kermeur et Kerminaouët dans sa fondation.

Armoiries autrefois présentes sur et dans les édifices religieux de Trégunc



D'azur à trois cygneaux d'argent becqués et membrés de gueules

Les armoiries de la seigneurie de Kerminaouët pourraient être à l'origine celles de la famille le Louc'h qui la possédait au début du XV^e siècle.

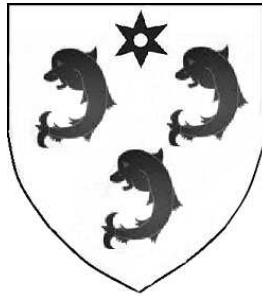


Écartelé au premier et quatrième auxdits trois cygneaux, au second et troisième d'argent à un lapin d'or sur une motte de sinople

Cet écusson apparaissait aussi gravé dans la pierre, l'alliance est inconnue.

*Dans la chapelle anciennement dédiée sous l'invocation de Saint-Pierre et à présent de celle de Saint-Yves faisant l'aile droite hors du chœur dans la vitre au pignon septentrional d'icelle chargée de deux jours et surmontée de trois soufflets au second desquels est un écusson portant **d'argent à trois marsouins de sable, deux en chef et un en pointe***, et dans le troisième soufflet, autre écusson **parti d'argent à une demie mâcle d'azur et d'azur à un cignart et demi d'argent aussi becqueté et membré de gueules**.*

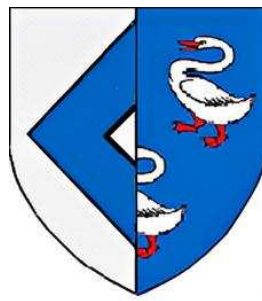
*Cette description est différente de celle de l'aveu de 1673 qui indique la présence d'une brisure, une molette en chef comme représenté ci-dessous, il s'agit d'une marque de juveigneurie qui pouvait disparaître si la branche aînée venait à s'éteindre.



**D'argent à trois marsouins de sable, en pal avec
déférence* chargé en chef d'une molette d'éperon
de sable (aveu 1673)**

*En pal avec déférence : posé verticalement, légèrement penché vers l'avant, c'est la position des dauphins en héraldique.

Ces armes étaient portées par Augustin Moreau alias Moro, substitut à la cour de Quimper au milieu du XVIème siècle, qualifié en 1536 de seigneur de Kermeur, père du chanoine Jean Moreau, historien de la Ligue. Une question demeure quant à l'origine de ce blason : armoiries de la famille Moreau ou armes originelles de la seigneurie de Kermeur ?



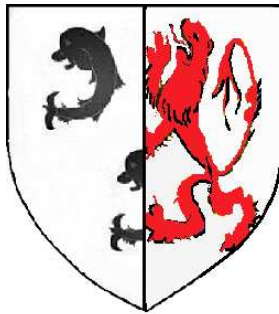
**Parti d'argent à une demie mâcle d'azur et d'azur
à un cygneau et demi d'argent
becqueté et membré de gueules**

Cet écusson symbolise l'union des seigneuries de Kermeur et Kerminaouët voire le mariage de Guyomar de Tréanna et Marie Penlan.

*Au haut desdits jours il y a deux écussons, l'un **parti d'argent à un marsouin et demi de sable et un lion de gueules armé et lampassé de même** l'autre écusson aussi **parti d'argent à un marsouin et demi de sable et d'azur à un échiquier d'argent chargé d'une cotice de gueules et d'azur cantonné d'une main portant un épervier d'or**, au bas desdits jours il y a deux priants dont les cottes sont chargées desdits marsouins, et dans un ressaut étant au-dessus de l'autel de ladite chapelle, il y a*

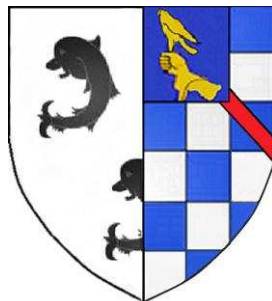
Armoiries autrefois présentes sur et dans les édifices religieux de Trégunc

un écusson parti au premier d'or à la fasce de gueules accompagné d'une molette et demie d'éperon de gueules en champ de sable et au second d'argent à un marsouin et demi de sable



**Parti d'argent à un marsouin et demi de sable et
un lion de gueules armé et lampassé de même**

L'alliance aux marsouins est inconnue, il pourrait s'agir du lion vu précédemment, gravé avec les armes de Kerminaouët.



**Parti d'argent à un marsouin et demi de sable et
d'azur à un échiquier d'argent chargé d'une cotice
de gueules et d'azur cantonné d'une main portant
un épervier d'or**

Même si la description de l'alliance est un peu confuse, l'écusson symbolise l'union d'Augustin Moreau avec Marie l'Honoré, héritière du manoir de Keraval en Plomelin. Les armes de la famille l'Honoré ne sont pas identiques à la description (erreurs ? altération des couleurs ? variante ?) mais au vu de la totalité des éléments, l'identification paraît évidente et semble se confirmer par des descriptions d'armoiries autrefois visibles dans l'ancienne église de Plomelin.



**Parti au premier d'or à la fasce de gueules
accompagnée d'une molette et demie d'éperon de
gueules en champ de sable (?) et au second,
d'argent à un marsouin et demi de sable**

Ce parti, qui n'apparaît pas dans l'aveu de 1673, fait probablement référence à la possession de Kermeur par la famille de Kermellec mais il semble exister une erreur dans la description (ci-dessus en italique)

➤ **Les prééminences relatives à la seigneurie de Kervren d'après l'aveu de Kerminaouët de 1681.**

Jan de Kermellec, seigneur de Kerminaouët acquiert une grande partie de la seigneurie de Kervren en Trégunc vers 1655.

*Et pour cause de ladite terre et seigneurie de Quervren dépendant en ladite église paroissiale de Trégunc, dans la maîtresse-vitre d'icelle, au soufflet du milieu du troisième rang, un écusson portant **d'argent à un croissant de gueules** qui sont les armes de l'ancienne famille de Goarlot ci-devant propriétaire de ladite terre et seigneurie de Quervren.*

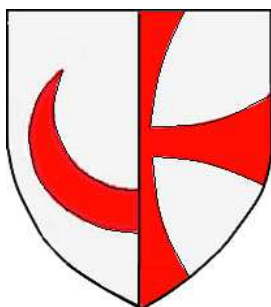
Une tombe de pierre de taille élevée de terre de trois pieds située au-dessous de la première arcade du chœur de ladite église, du côté de l'épître ayant de longueur huit pieds et de largeur trois, la pierre suzeraine de laquelle est chargée de cinq écussons dont celui du milieu porte un croissant et timbré d'un griffon, les quatre autres sont mi-parti dudit croissant avec d'autres armes en alliance, au bout suzerain de ladite tombe. Un écusson en relief chargé dudit croissant avec d'autres armes en alliance et aux deux côtés d'icelle, il y a quatre écussons supportés par huit léopards chargés dudit croissant et d'autres armes en alliance.



D'argent à un croissant de gueules

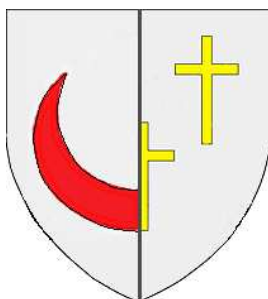
Ce sont les armoiries de la famille Goarlot qui trouve ses racines dans la paroisse de Kernével (que nous avons déjà vu plus haut), ici elles représentent la seigneurie de Kervren fondée par un membre de cette famille. Le nombre important d'écussons portant ce croissant à différents endroits dans l'ancienne église (sur les tombes, piliers, arcades et autres bancs accoudoirs ainsi que dans les vitres) démontre que Kervren est l'une des principales maisons ayant contribué à sa fondation, l'ancienneté de cette seigneurie (issue de Keroriou) ne semble pas antérieure à la seconde partie du XV^e siècle.

*Dans la chapelle dédiée sous l'invocation de Saint-Michel, en la vitre étant au pignon oriental d'icelle, il y a trois écussons, l'un d'iceux, le plus suzerain, portant d'argent à un croissant de gueules, le second **parti d'argent à un demi croissant de gueules le troisième, parti d'argent à un demi croissant de gueules, et d'argent à une croisille et demie d'or.** Dans la pierre soutenant l'image de Saint-Michel, un écusson en relief chargé dudit croissant, un banc et accoudoir dans ladite chapelle joignant ladite tombe élevée. Autre banc et accoudoir joignant le second pilier du côté de l'épître, dans lequel pilier il y a quatre écussons en relief chargés dudit croissant et d'autres armes en alliance*



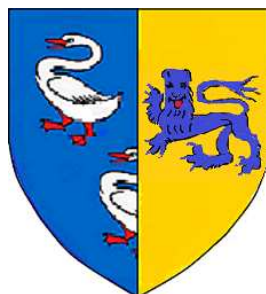
Parti d'argent à un demi-croissant de gueules et d'argent à une demie croix pattée de gueules (aveu 1753)

Cet écusson n'apparaît pas en 1673 et n'est pas décrit dans sa totalité en 1681, l'aveu de 1753 a permis de le compléter.

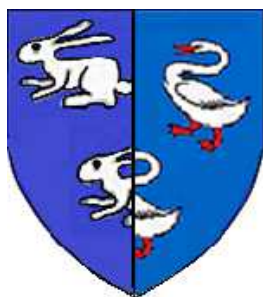


Parti d'argent à un demi croissant de gueules et d'argent à une croisille et demie d'or.

*Dans la chapelle anciennement nommée la chapelle de Quervren et à présent dédiée sous l'invocation de Notre-Dame faisant l'aile gauche de ladite église dans ledit pignon méridional de ladite chapelle il y a une vitre à trois jours surmontés de cinq soufflets dans l'un desquels il y a un écusson portant d'argent à un croissant de gueules. Autre écusson portant d'azur à trois cignards d'argent membrés et becquetés de gueules. Autre portant **parti d'azur a un cignard et demi d'argent membré et becqué de gueules et d'or à un léopard d'azur lampassé de gueules**. Un autre écusson portant aussi **parti d'azur à un lapin et demi d'argent et d'azur à un cignard et demi d'argent et d'azur à un cignart et demi d'argent membré et becqueté de gueules**. Et un autre écusson portant **d'argent à un laurier de sinople dans lequel est perché un merle d'argent***



Parti d'azur à un cygneau et demi d'argent membré et becqué de gueules et d'or à un léopard d'azur lampassé de gueules.



Parti d'azur à un lapin et demi d'argent et d'azur à un cygneau et demi d'argent membré et becqueté de gueules.

Il s'agit ici d'un écusson associant les seigneuries de Penanrun et Kerminaouët. Les armes de Penanrun sont gravées sur le clocher de la chapelle de Kerven en Trégunc ainsi que sur le bénitier en bronze de

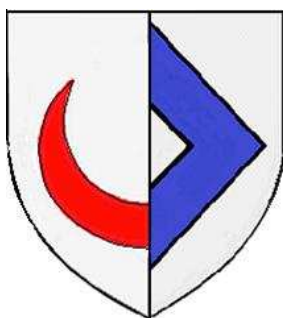
1499 aujourd'hui visible dans l'église actuelle.



**P'argent à un laurier de sinople dans lequel est
perché un merle d'argent**

Ce sont les armes de la seigneurie de Kermadoué en Trégunc possédée par les seigneurs de Kerminaouët, elles apparaissaient aussi gravées à différents endroits dans l'église. Ces armoiries pourraient être à l'origine celles de la famille Penlan qui détenait les seigneuries de Kermadoué et Croisongar à Trégunc au XVI^e siècle.

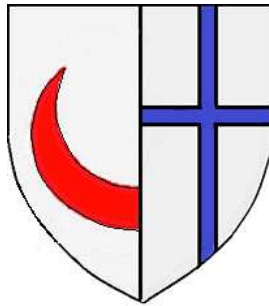
*Et plus bas encore que ladite chapelle de Quervren, dans la dernière vitre dudit côté de l'épître, proche des fonds baptismaux, il y a trois écussons, deux d'iceux portants **d'argent à un croissant de gueules et le troisième parti d'argent à un demi croissant de gueules et d'argent à une demie mâcle d'azur**. De plus, lui appartenir encore à cause de ladite terre et seigneurie de Quermenauet dans la chapelle dédiée sous l'invocation de Saint-Fiacre en ladite église paroissiale de Trégunc. Un écusson portant d'azur auxdits trois cygneaux d'argent, membrés et becqués de gueules.*



**Parti d'argent à un demi croissant de gueules et
d'argent à une demie mâcle d'azur**

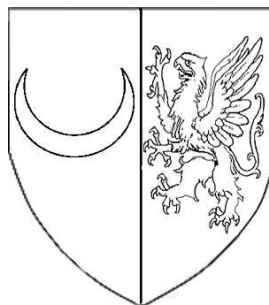
Cet écusson pourrait représenter l'union des seigneuries de Kervren et de Kermeur (Nizon) appartenant toutes les deux au seigneur de Kerminaouët mais d'autres interprétations sont possibles. La seigneurie du Moros en Lanriec appartenait aussi à la famille de Tréanna.

- Les prééminences relatives à la seigneurie de Kervren dans l'ancienne église mais n'apparaissant que dans l'aveu de Kerminaouët de 1673.



Mi-parti d'argent au demi croissant de gueules et d'argent à une croix d'azur

A noter qu'à l'emplacement de cette croix d'azur apparaît plus tard une demi-croix pattée de gueules (vu plus haut). L'alliance Goarlot et de Kerouant est avérée mais cette famille portait *d'argent à une croix pattée d'azur*.



Mi-parti d'un croissant et d'un griffon

L'alliance au croissant n'est pas certifiée, le griffon apparaît aussi seul, il est fort possible que ce dernier appartienne à la seigneurie de Kervichart située dans la paroisse limitrophe de Lanriec qui blasonnait *d'argent au griffon de sable*, elle détenait des terres à Trégunc, ses armoiries étaient autrefois visibles au bourg de Lanriec.

Quelques éléments semblent prouver que ce griffon de sable sur fond d'argent était à l'origine le blason de la seigneurie et famille de Kerguégant (alias Kervégant) en Scaër propriétaire de Kervichart dès la fin du XIV^e siècle et certainement à l'origine de sa création*. Ceci peut aussi expliquer pourquoi les armes de cette famille décrites dans les armoriaux n'aient jamais été observées.

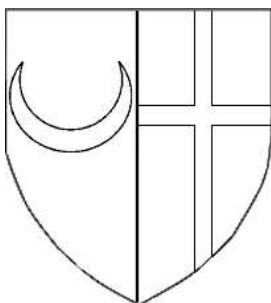
Armoiries autrefois présentes sur et dans les édifices religieux de Trégunc

*Les armes de la seigneurie de Kervichart, *d'argent au griffon de sable* dont Hervé de Kerguégant est le fondateur supposé vers la fin du XIV^e siècle, sont décrites dans la déclaration d'Abraham Duquesne pour la chastellenie du Moros (en ligne, Série P de la Chambre des comptes de Paris - Terriers des Domaines de Bretagne - P1559 p510), elles étaient autrefois visibles à l'intérieur et l'extérieur de la chapelle disparue de Saint-Riou ainsi que dans la maîtresse-vitre de l'église de Lanriec dont un parti avec les armes du Hénant

Dans un aveu daté de 1541 de Vincent III de Ploeuc, seigneur de Tymeur (en Poullaouen) pour sa terre de Kerguégant en Scaër reçue en héritage, la première lettre du parchemin est une enluminure héraldique comportant un mi-parti des armoiries du Tymeur (écartelé de Ploeuc et de Kergorlay) et d'argent au (demi) griffon de sable : les formes stylisées évoquant des ailes sur le dos d'un animal ne laisse aucun doute quant à l'identification du meuble - A.D 29 - 1 J 1121

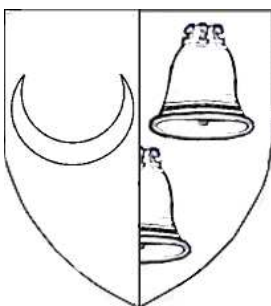
Ceci peut donc expliquer la présence d'un griffon près des armes du Tymeur sur une tombe dans la cathédrale Saint-Corentin - Voir dans la déclaration pour la Réformation des Domaines, les prééminences de la seigneurie du Plessix-Ergué par Louise-Gabrielle de Plœuc - P1689 p145

Autrefois posé dans l'ancienne église de Névez et déplacé avec une dizaine d'autres vitraux armoriés, un écusson portant un griffon de sable sur fond d'argent en mi-parti avec de Guer, conséquence de l'union de Françoise de Kerguégant et Charles de Guer, aujourd'hui visible dans la chapelle privée du manoir du Poulguin en Névez



Mi-parti d'un croissant et d'une croix

D'autres écussons étaient gravés dans la pierre et contenaient une croix seule ou demi-croix en mi-parti avec le croissant de Kervren

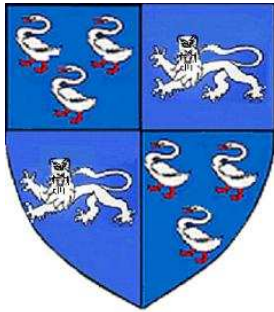


Mi-parti d'un croissant et d'une cloche et demie

L'alliance n'est pas connue. Un vitrail armorié d'un écusson mi-parti de Tréanna (pour la seigneurie du Moros) et de cloches était autrefois visible dans les vitres de l'église de Lanriec. Les cloches sont assez peu représentées en héraldique, en trouver dans deux églises aussi proches peut laisser imaginer qu'elles entraient en composition dans les armes d'une famille ou seigneurie locale.

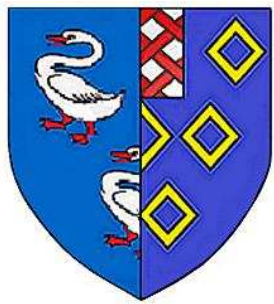
Le croissant est également gravé en mi-parti d'une demie meule (de foin, de moulin?), suivent d'autres

descriptions reprenant quelques écussons déjà décrits contenant croix, croissants, griffon, etc . . .



Trois cygneaux d'argent becqués et membrés de gueules, écartelé d'un léopard au champ d'azur

La couleur du léopard n'est pas précisée, il est certainement d'argent ou d'or.



Trois cygneaux en alliance avec la seigneurie de la Porte-Neuve.

La description ne précise pas si l'alliance était sur le même écusson comme représenté ici ou s'il existait deux écus distincts. Des alliances représentant les mêmes armes réunies sont aussi gravées dans l'ancienne église. La seigneurie de la Porte-Neuve en Riec porte les armes de la famille de Guer depuis le milieu du XV^e siècle, la raison pour laquelle nous trouvons ces armes ensemble est à déterminer.

❖ Le bénitier en bronze

Le bénitier en bronze offert à l'église de Trégunc en 1499, toujours visible dans l'église actuelle, porte les armoiries de Penanrun (3 lapins) ainsi qu'un croissant que l'on pourrait attribuer à la famille Goarlot de Kervren.



Armoiries autrefois présentes sur et dans les édifices religieux de Trégunc

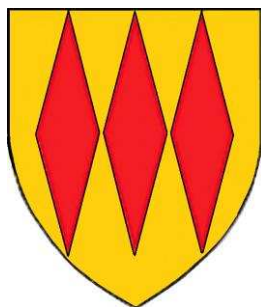
2. La chapelle Saint-Philibert

Voici un extrait de texte tiré d'un aveu rendu en 1682 par Charles-René de Guer, marquis de Pontcallec (Berné), comte de la Porteneuve (Riec), châtelain de Kergunus et autres lieux dont la seigneurie du Hénant en Névez. (P1560 p335)

Et aussi, ledit déclarant en possession immémoriale d'être seigneur fondateur et premier prééminencier devant tout autres en la chapelle de Saint Philibert située en ladite paroisse de Trégunc ayant leurs armes et écussons de ladite seigneurie au plus haut et éminent lieu de la grande vitre d'icelle avec banc et accoudoir proche des marche pieds et a vis du grand autel de ladite chapelle, droit et prérogative ancienne et hors de mémoire d'homme de prendre et lever les coutumes à la manière accoutumées dessus toutes les denrées et étalages des choses qui s'exposent en vente audit lieu et environs de ladite chapelle par chacun an au jour de l'assemblée et pardon de Saint Philibert

Le seigneur de Kergunus possédait aussi des prééminences dans l'église paroissiale de Nizon et dans la chapelle de Trémalo. Nous savons que les armoiries des seigneuries peuvent changer en cas de vente ou après l'avènement d'un nouveau seigneur, c'est pourquoi dans certains aveux pour plus de facilité, seuls les emplacements de ces dernières sont inscrits et c'est le cas pour les anciennes armes des seigneuries de Kergunus, Rustéphan et du Hénant appartenant aux de Guer.

Mais il existe une ambiguïté dans le texte ci-dessus : Charles-René de Guer se déclare au nom de sa seigneurie de Kergunus *en possession immémoriale d'être seigneur fondateur et premier prééminencier devant tout autres en la chapelle de Saint Philibert* or ses aïeux n'ont pas reçu cette seigneurie en héritage mais l'ont achetée, néanmoins, la présence des armes gravées de la seigneurie du Hénant sous le clocher confirme que ce sont bien ses aïeux qui sont à l'origine de la construction de cette chapelle et les armoiries présentes à l'intérieur, qu'elles soient gravées ou dans les vitres, appartenaient donc, principalement, à cette maison et à ses alliances. La seigneurie du Hénant sera vendue, pour raisons financières, quelques mois après la parution de cet aveu.



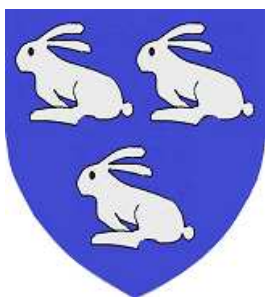
La date précise de la construction de la chapelle est inconnue, il apparaît cependant qu'elle pourrait dater des années 1520, les armoiries du Hénant étaient alors toujours "utilisées". A cette époque, son seigneur, Jacques de Cléhunault était marié à Jacquette de Cornouaille, héritière du

Hénant veuve de Louis de Malestroit seigneur de la Rivière, elle décéda sans héritier direct vers 1530 laissant pour héritière Françoise de Kerguégant (fille de Louise de Cornouaille) héritière de la seigneurie de Kervichart en Lanriec, veuve de Charles de Guer, douairière de la Porteneuve qui détient, en 1536, les terres et manoirs de la Rivière et de Stangven à proximité de Saint-Philibert.

Les seigneurs du Hénant sont aussi à l'origine de la fondation des chapelles de Sainte-Barbe et de Trémorvézen à Névez.

3. La chapelle de Kerven

Il n'existe pas d'aveu de prééminences connu concernant cette chapelle. L'implication de la seigneurie de Penanrun dans la fondation de la chapelle de Kerven, datée elle aussi du XVI^e siècle, est prouvée par ses armes gravées en haut du clocher de la chapelle, on y reconnaît bien les 3 lapins représentatifs de cette maison, elles semblent même être orientées vers Penanrun, il s'agit du seul écusson encore visible de cette chapelle.



Le nombre de ces armoiries et de leurs alliances, inconnues ou non dont on ignore le sens, en dit long sur notre méconnaissance de l'histoire des familles nobles locales, les Goarlot, Penlan, le Louch, Penanrun et autres durant les XV^e et XVI^e siècles. La famille Goarlot de Kervren illustre bien cette absence de compréhension : nous connaissons en grande partie ses alliances durant cette période mais nous ne trouvons aucunes d'elles sur les écussons décrits ci-dessus.

La présence d'erreurs dans les descriptions n'est pas à exclure mais il faut aussi considérer avec prudence les renseignements fournis par les armoriaux et nobiliaires notamment pour les petites familles sur lesquelles il est difficile de trouver des informations, d'autres découvertes sont à espérer.